

A. BEHAGHEL
Rédacteur en chef.

L'INDÉPENDANT

A. LELANDAIS
Administrateur gérant.

Des Iles Saint-Pierre et Miquelon

ABONNEMENT payable d'avance,

St-Pierre, un an 15 francs six mois 8 francs
Pays compris dans l'Union postale un an 18 fr. six mois 10 fr.Pour les ABONNEMENTS et les INSERTIONS,
S'adresser, au BUREAU du JOURNAL,JOURNAL HEBDOMADAIRE
PARAÎSSANT LE VENDREDI

Prix du Numéro 40 centimes

ANNONCES payables d'avance.

ANNONCES à la 4^{me} page (la petite ligne), 25 centimes
Prix minimum d'une annonce 2 fr. 50 —
RÉCLAMES (la ligne ordinaire) 50 —
AVIS, dans la 2^e ou la 3^e page 40 —
Les longues publicités sont payables par trimestre.

Ce journal publie les annonces judiciaires légales.

SOMMAIRE.

Le vote de la Commission Coloniale et l'arrêté de M. le Commandant.—Construction de nouvelles écoles.—Bulletin commercial.—La question de la boîte.—Conférence de M. le Commandant Riondel M. l'amiral Veron.—Création d'une banque française.—Revue de la presse.—Les dangers du budget.—Congrès des chambres syndicales.—Les chevaux des Ardennes.—L'exploitation de la Charité.—Académie de médecine.—Chronique médicale.—Choses et autres.—Mouvement du port.—Annonces.

Chronique Focale.

Le vote de la Commission Coloniale et l'arrêté du 23 décembre de M. le Commandant.

L'administration locale s'était montrée, à plusieurs reprises, durant la dernière session du Conseil général, notamment à l'occasion de la question des indemnités de chauffage, la gardienne inflexible du principe de la séparation des attributions.

Son représentant auprès du Conseil l'avait déclaré, avec l'affabilité de langage qui lui est habituelle, il était vivement au regret de ne pouvoir déférer aux désirs énergiquement et itérativement exprimés par la majorité du Conseil. Mais le respect dû aux principes l'enchaînait à une résistance dont il ne fallait pas lui savoir mauvais gré.

Cette résignation stoïque de la part de M. le Chef du service de l'Intérieur à donner le pas à la stricte légalité sur les sentiments conciliants qu'il avait si souvent déclaré être les siens, avait touché, sinon le Conseil tout entier, au moins son président.

Et celui-ci, en clôturant la session, avait trouvé des accents émus pour remercier le représentant de l'administration non de ses concessions à l'assemblée, il n'en avait jamais fait aucune, mais de la courtoisie aimable avec laquelle il avait toujours su exprimer qu'il n'en pouvait pas faire.

Mais voici que tout à coup, à 15 jours de distance et dans la même enceinte qui résonne encore de l'écho de ses paroles, M. le Chef du service de l'Intérieur, opérant une volte-face aussi complète

que non à prévoir, foule, d'un pied dédaigneux, les pauvres principes, devenus gênants et demande à la Commission coloniale d'en faire autant.

On est au 22 décembre.

Un demi mois à peine s'est écoulé depuis que le Conseil général a clos sa session ordinaire.

Il s'agit pour l'administration d'un mea-culpâ à faire, d'un bill d'indemnité à demander.

Elle a dépassé, de la modeste somme de dix-neuf mille francs, les crédits qui lui ont été alloués pour l'exercice 1886.

Et elle vient demander à la Commission coloniale de régulariser cette situation par le plus irrégulier des votes.

Allons nous voir la Commission coloniale user du beau rôle qui lui est offert de retourner à l'administration les sages et austères avis que celle-ci prodigiait quelques jours auparavant au Conseil général ?

Va-t-elle dire à M. le Chef du service de l'Intérieur ? mais, vous le savez mieux que nous, nous sommes sans droit pour vous accorder ce que vous avez tort de nous demander.

Nous n'avons, qu'à un titre rigoureusement limitatif, la délégation du Conseil général en matière d'allocations à voter.

La situation que vous nous exposez, elle existait au moment où le Conseil général était en session. Et le prétexte, par vous allégué, que vous n'auriez pu réunir les factures en temps utile pour présenter votre demande au Conseil, n'est pas sérieux.

Vous avez, évidemment, voulu éviter un débat public qui eut pu vous être désagréable, et pensé qu'il serait plus facile de vous entendre avec nous qu'avec le Conseil général.

C'est vraiment, tout à la fois, pousser trop loin le désir de la conciliation et trop attendre de notre docilité.

Nous n'avons en aucune façon le droit de disposer, en dehors des limites qui nous sont tracées par la délégation même

que nous a donné le Conseil, de l'argent des contribuables.

Notre devoir est donc, et vous ne nous saurez pas mauvais gré de nous y soumettre, de vous prier d'adresser votre demande au Conseil général qui, seul, a qualité pour l'accueillir.

Hélas ! un seul des membres de la Commission est d'avis de tenir à M. le Chef du service de l'Intérieur un langage cependant si légitime.

Et la majorité de ladite Commission vote les crédits demandés, sous la réserve toutefois, que ce vote sera approuvé par le Conseil général.

Le bon billet de La Châtre que cette réserve !

Le lendemain même du vote du 22 décembre, sans s'arrêter aux réserves formelles dont il est accompagné, M. le Commandant, visant le décret de 1885 et l'avis de la Commission coloniale; sur la proposition de M. le Chef du service de l'Intérieur, et le Conseil privé entendu, (il n'est que le Conseil général et le décret de 1885 dont il ne soit pas fait mention), ouvre à l'Administration locale les crédits qu'elle s'est dispensée de demander à l'assemblée investie par le décret de 1885 du droit de les accorder ou de les refuser.

C'est fin de décembre 1886, au lendemain de la clôture de la session ordinaire du Conseil général, devant lequel elle la eu soin de tenir ses factures en poche, que l'Administration s'aperçoit que les crédits qui ont été votés en 1885 étaient insuffisants et qu'elle s'arrogue le droit de les augmenter.

A quoi bon le vote du budget ? Et quelle est l'autorité du conseil général ? si M. le Commandant peut, d'un trait de plume, à la fin de l'année, grever les contribuables de la nécessité de payer les dépenses faites par l'Administration en dehors des allocations qui lui ont été consenties.

Est-ce ainsi que les dispositions du décret de 1885 doivent être respectées par

l'autorité même chargée de les faire exécuter ?

CONSTRUCTION DE NOUVELLES ÉCOLES.

Dans sa séance du 26 novembre 1886, le Conseil général avait décidé qu'une commission mixte, composée de trois conseillers généraux et trois conseillers municipaux de St-Pierre, serait chargée :

1^{er} d'examiner le projet de construction de nouvelles écoles communales de garçons;

2^o de choisir l'emplacement le plus propice à cette construction;

3^o de décider en quels matériaux ces écoles seront édifiées;

4^o de faire dresser un plan et un devis du bâtiment;

5^o de fixer la somme nécessaire pour ce travail;

6^o enfin de décider dans quelles proportions la colonie et la commune de Saint-Pierre devront participer à cette dépense.

Dans la même séance, le Conseil général avait nommé MM. CORDON, DUPONT et SALOMON pour faire partie de cette commission.

Depuis plus de quinze jours le Conseil municipal de Saint-Pierre a, de son côté, nommé MM. HAMEL, LECOLTE et CLÉMENT.

Nous sommes étonnés d'apprendre que la Commission, ainsi constituée, n'a pas encore commencé ses travaux.

Pourtant, il y a urgence ; puisque la question doit être discutée dans la session extraordinaire du Conseil général qui est annoncée pour ce mois-ci.

Il faudrait donner à la Commission des écoles un temps suffisant pour lui permettre de traiter le sujet avec toute la maturité voulue.

Aussi nous espérons que M. le Président du Conseil général, Maire de la ville de Saint-Pierre, auquel revient de droit la présidence d'une commission aussi importante, voudra bien ne pas prolonger cette inaction.

Sinon, la construction de ces écoles, dont la nécessité s'impose, pourrait être retardée d'une année ; ce qui serait très-fâcheux.

E. S.

FEUILLET DE L'INDÉPENDANT

N° 2

AGATHE ET LYDIE
NouvellePAR M. GASTON BERGERET.
(Suite.)

« A la fin de l'hiver il y a quelquefois de chaudes journées en avance sur le printemps; les arbres n'ont pas encore leurs feuilles, mais le soleil brille de tout son éclat dans un ciel sans nuage; l'air est tiède et la nature commence à s'éveiller. Ce fut un de ces jours-là qu'en arrivant dans l'après-midi je trouvai tout le monde au jardin. Elle m'emmena pour me le faire visiter et quand nous fûmes tout au fond, je lui dis :

« Nous nous aimons toute la vie, n'est-ce pas ?

« Elle me regarda bien en face, de ses yeux clairs où resplendissait l'innocence, et me dit :

« J'ai peur qu'on ne vous trouve bien

jeune.

« C'est vrai, répondis-je; il faudrait au moins que je fusse lieutenant de vaisseau. Mais vous êtes très jeune aussi, et, si vous voulez bien m'attendre, je ne perdrai pas de temps pour conquérir mon grade.

« Elle me tendit la main silencieusement, et dans une étreinte que je fis durer jusqu'au tournant de l'allée il me sembla que nous venions de nous fiancer.

« Je n'ai jamais douté qu'elle était de bonne foi. A ce moment-là, elle croyait que ce serait possible et l'objection qu'elle pressentait ne lui semblait pas insurmontable. Bien qu'une fille de dix-sept ans soit réputée plus raisonnable qu'un garçon de vingt-deux, elle pouvait s'imaginer que je gagnerais mon avancement très vite par des actions d'éclat et qu'à mon retour du Pacifique je serais un parti sortable. Il fallait attendre deux ans, et pour elle comme pour moi deux ans semblaient alors une grande partie de la vie; mais elle aurait attendu.

« Le lendemain, après avoir longuement réfléchi à une aussi grave conjoncture, je

m'arrêtai à l'opinion que je ne pouvais pas honnêtement former des projets de mariage sans en informer la famille d'Agathe, et j'allai bravement trouver le contre-amiral.

« Je sais pourquoi vous venez, me dit-il d'un ton grave et affectueux à la fois; j'attendais votre démarche, qui est d'un galant homme. Mais vous comprendrez que c'est impossible. Agathe a beaucoup pleuré, mais elle se résignera, et, quand elle ne vous verra plus, votre souvenir s'effacera peu à peu. Non seulement vous êtes trop jeune pour songer à vous marier; mais, eussiez-vous quelques années de plus, il ne serait pas encore temps. Un marin ne doit pas prendre femme avant d'être au moins capitaine de frégate; moi je ne me suis marié que capitaine de vaisseau. Il est très difficile d'être en même temps un bon officier et un bon mari. Le mariage est l'avant-coureur de la retraite. D'ailleurs, pour vous enlever tout regret, je dois vous dire qu'Agathe est déjà promise. Allons, jeune homme, ne vous désespérez pas. Vous en verrez bien d'autres. Votre bâtiment va partir : la mer

vous distraira.

« Huit jours après, en effet, j'embarquais pour le Pacifique. En faisant ma visite d'adieu chez le contre-amiral, j'avais revu Agathe, sans pouvoir causer avec elle. Nous n'eûmes d'explication que par les yeux; mais nous comprimes très bien l'un et l'autre qu'elle était obligée de s'incliner devant la volonté de ses parents, et que je ne lui en voulais pas.

II.

« La traversée fut difficile; nous eûmes gros temps presque sans relâche; il se produisit des avaries à la machine, et, une épidémie qui s'était déclaré à bord ayant réduit l'équipage au strict nécessaire, je n'eus pas beaucoup de loisir pour évoquer les souvenirs de mon amour perdu. Quand il me fut possible de me ressaisir, les événements étaient déjà loin; d'autres choses s'étaient passées, j'avais vu d'autres personnes, j'avais surtout parcouru beaucoup de pays et mené une vie très active. La distance effaça le souvenir, plus encore que le temps. Je n'avais pas oublié Agathe; mais sa figure

BULLETIN COMMERCIAL

Rien de nouveau sur le marché de Bordeaux et nous ne pouvons que nous répéter en signalant encore aujourd'hui, en outre de la continuation lente, mais sûre, de la hausse sur ce marché, celle de la température peu favorable à la sécherie; faute de poisson sec, on ne peut satisfaire aux demandes de l'extérieur qui sont toujours très-actives.

Les expéditions au vert sur France, dont les 9/10^{mes} pour Bordeaux, sont en augmentation de 2,000 tonneaux sur celles de 1885, et c'est pendant le dernier mois de l'année que cette augmentation a eu lieu.

Malgré cette énorme quantité expédiée (35,000 tonneaux), tout, nous en avons l'espoir, se trouvera écoulé avant l'arrivée de la morue nouvelle. Quelle plus belle réclame peut-on faire de notre produit, si ce n'est d'en signaler, et la faveur dont il continue à être l'objet de la part des consommateurs et son accroissement de récolte.

Aux Antilles, la situation est sans amélioration. Quelques lots du *Faune* et de l'*Héroïne*, réexportés de la Guadeloupe à la Martinique, y ont trouvé les prix de 13 fr. 76 et 13 fr. 80 les 50 kilogrammes.

Le stock était lourd sur ce dernier marché et celui de la Guadeloupe ne pouvait que l'être encore davantage. En somme une bonne lacune dans les expéditions était bien plutôt à désirer, qu'une concurrence comme celle signalée par notre dernier bulletin.

A la Havane, les derniers avis du 18 décembre continuent à nous faire part de la faveur dont y jouit l'article morue. Il y est toujours coté à 6 piastres les 46 kilogrammes et le temps splendide dont ils jouissent pour la conservation des salaisons, engage les acheteurs à s'en approvisionner de lots relativement importants.

Le prochain courrier nous renseignera sur la composition définitive des équipages. Quelques-uns, à la date des dernières nouvelles (14 décembre) étaient déjà presque complets et dans des conditions moins onéreuses pour l'armement. Ainsi, les gratifications sont diminuées de moitié pour les patrons de doris, et les *arants* n'ont que leur lot.

Les patrons de goëlettes sont également engagés suivant une proportion du prix de la morue avec leurs salaires. C'est plus équitable, surtout en ce qui concerne ces derniers qui enlevaient l'an dernier à leur armateur, par suite du bas prix de la morue, environ le cinquième de la pêche.

VARIORUM.

LA QUESTION DE LA BOÈTE

Londres 12 décembre.— Sir Ambroise Shea presse le gouvernement de sanctionner le bill voté par le Parlement de Terre-Neuve prohibant l'exportation de la boète. Le lieutenant-gouverneur Vœux

conseille aussi au gouvernement impérial de donner au bill sa sanction. Mais le dit gouvernement s'y refuse tant qu'il ne lui sera pas donné la certitude que la protection accordée à la pêche de la boète ne viendra pas en opposition avec les justes demandes des pêcheurs américains et français.

(*The Nova Scotian*).

CONFÉRENCE DE M. LE COMMANDANT RIONDEL.

Samedi 27 novembre, à 8 heures du soir, dans la grande salle de la Chambre de commerce, trois à quatre cents personnes étaient présentes.

Un profond silence et la plus grande attention ont régné pendant les deux heures de la conférence.

L'honorable commandant a développé les idées et les propositions qui sont contenues dans ces différents travaux relativement aux moyens de prévenir les collisions en mer, et à la création de tribunaux maritimes internationaux, idées que nous avons sommairement relatées dans notre précédent numéro. Il a été salué en finissant par des salves répétées d'applaudissements et beaucoup de personnes sont venues lui serrer la main.

La motion d'approuver les propositions du conférencier, et surtout de neutraliser le banc de Terre-Neuve, point si important pour notre intéressante population maritime, a été adopté à l'unanimité. On a invité la chambre de commerce à prendre une délibération dans ce sens, et à l'adresser sans retard au gouvernement. De très nombreuses signatures ont été apposées sur la pétition par les personnes présentes.

La cause a eu un vaste succès et M. le commandant Riondel aussi.

(*Le Granvillais*)

M. l'amiral Véron et la question des pécheries de Terre-Neuve

M. l'amiral Véron, sénateur, avait écrit au ministre de la marine pour le prévenir qu'il avait à lui adresser devant le Sénat une question relative à la manière dont avait été interprétée, pendant la campagne dernière, nos traités avec l'Angleterre, qui stipulent nos droits de pêche sur la côte nord de la grande île de Terre-Neuve.

Le Ministre de la marine avait accepté de répondre à cette question, qui devait venir à l'ordre du jour dans l'une des prochaines séances du Sénat.

Mais le ministère, ayant donné sa démission, on devra attendre que le cabinet soit reconstitué pour que la question puisse être posée et que le ministre de la marine puisse faire une réponse qui est attendue avec la plus grande impatience par nos armateurs.

(*L'Union Malouine et Dinannaise*)

était un peu estompée par l'éloignement. Je savais que je n'en pourrais jamais aimer une autre; mais on peut causer avec des femmes sans les aimer sérieusement. C'est ce que j'ai fait, un peu dans toutes les contrées du globe, même en France, où je suis revenu à plusieurs reprises dans les années qui ont suivies. Et puis il y a autre chose que d'aimer. Pendant les premières années de ma carrière, j'ai beaucoup navigué, je me suis livré à quelques travaux spéciaux en art naval; j'ai même eu l'occasion de commander une colonne à terre. Tout cela occupe.

« A vingt-huit ans, j'étais lieutenant de vaisseau; le jour où j'ai reçu ma nomination, malgré le plaisir que nous apporta chaque nouveau grade, je n'ai pas pu m'empêcher de faire un retour mélancolique sur moi-même. Lieutenant! C'était le grade qu'il aurait fallu pour pouvoir seulement aspirer à devenir le mari d'Agathe. Si la volonté de ses parents ne s'était pas mise en travers, m'aurait-elle attendu jusque-là? Il me prit une envie folle de la revoir.

« Cherbourg n'était pas mon port d'attache; je n'avais pas eu occasion d'y retourner depuis six ans et j'y allai exprès en me reportant par la pensée à ce qu'eût été ce voyage si nos projets avaient pu se réaliser. Il

faut avoir navigué pendant des mois et des années, seul ou à peu près, car on est bien seul sur un bâtiment, pour se rendre compte de la force d'imagination qu'on acquiert à ce régime. Il me semblait que j'allais à Cherbourg pour l'épouser, que j'allais la retrouver telle que je l'avais laissée, bien qu'elle eût alors vingt-trois ans au lieu de dix-sept, et, à mesure que je me rapprochais d'elle je la voyais plus distinctement.

« Je m'étais mis en garde contre l'impression que je pouvais éprouver à première vue; il était possible qu'elle eût, non pas vieilli, mais changé, qu'elle fut par exemple devenue plus grasse. Non.

« Je l'ai retrouvée exactement telle que je l'avais quittée; dès qu'elle a paru devant moi, les six ans d'absence se sont effacés, je lui ai parlé comme si je l'avais vue la veille, j'ai lu aussi clair dans ses yeux et

CRÉATION D'UNE BANQUE FRANÇAISE LOCALE

A SAINT-PIERRE

5^e ARTICLE.

Consequences du développement du crédit

Après avoir esquissé le rôle du crédit et son intervention dans les échanges, nous nous proposons aujourd'hui d'étudier succinctement les conséquences du développement du crédit au point de vue commercial.

Il est de principe établi que tout négociant soucieux de ses intérêts songe à retirer de son capital le plus grand bénéfice possible, c'est-à-dire qu'il doit ne laisser improductive que la partie de ce capital qui ne peut être employée d'une manière utile.

La promptitude dans les opérations, le renouvellement incessant de ses marchandises, la vente la plus prompte et la plus avantageuse de ses denrées susceptibles de dépréciement doivent être, sans cesse la plus grande de ses préoccupations.

Il doit chercher de nouveaux débouchés pour ses produits, être sans cesse en éveil pour profiter des bonnes occasions, ne pas se laisser rebuter par les échos, ne pas hésiter à se lancer dans les entreprises qui peuvent lui rapporter du profit.

Ces principes applicables à tous les négociants sont la règle générale à suivre par tous ceux qui ont embrassé la carrière du commerce.

Nous voyons tous les ans s'élever autour de nous des gens laborieux, qui viennent prendre leur place dans cette grande famille des commerçants, qui peuple le monde entier. Laborieux, intelligents, ils savent apprécier que les résultats des services qu'ils rendront à leur clientèle seront leur avantage et que les quelques fr. qu'ils préleveront pour leurs peines et soins sur le consommateur deviendront pour eux une source de richesse.

La population intelligente de notre colonie a très bien compris cette évolution du commerce. Mais jusqu'à ce jour il lui a manqué le véritable crédit, le crédit le moins coûteux pour elle, le crédit de Banque.

Un effet constant du développement du crédit est d'amener l'abaissement progressif des capitaux. Là où le crédit régne largement, l'intérêt se maintient à 4 et 5 p. 0/0 au plus;ailleurs il est à 8 et 10 p. 0/0 et là où il s'élève à ces derniers taux, on peut le considérer comme à l'étroit.

L'intérêt baisse dans un pays où le crédit s'étend, cela vient précisément de ce que les capitaux se multiplient en s'offrant en plus grande abondance à la demande des travailleurs. C'est lui qui amène la production en l'entourant de tous les éléments qui la secondent, c'est encore lui qui rend tous les travaux fructueux et faciles et qui permet enfin d'utiliser

elle a pénétré aussi profondément dans mon âme; le même trouble s'est emparé de moi quand la musique de sa voix est parvenue à mon oreille: j'étais aussi amoureux que je l'avais été.

« Agathe s'était mariée quelques mois après mon départ; elle avait épousé un commissaire de marine qui n'était ni mieux ni plus mal qu'un autre, et elle avait une petite fille de cinq ans. Nous avions beaucoup à nous pardonner. Bien que sa volonté y eut été étrangère, elle avait eu pour moi le plus mauvais procédé qu'une femme puisse avoir à l'égard d'un homme qui l'aime: elle en avait épousé un autre. Mais je n'avais pas non plus la conscience très pure. Quand nous l'eussions voulu, nous n'aurions pas pu nous tenir rigueur; nos cœurs allaient l'un vers l'autre, d'eux-mêmes et sans tenir compte de rien. Dès notre première entrevue, nous nous sommes tout raconté, ce que nous avions fait, pensé, senti pendant cette longue absence, et nous nous sommes repris avec autant de force que si nous ne nous étions jamais quittés.

« C'est toujours une mauvaise action de prendre la femme d'un autre: le plaisir qu'on peut y trouver n'est pas comparable au mal qu'on peut faire. Cependant je n'avais aucune animosité contre le mari d'Agathe: s'il m'avait pris ma femme, c'était sans le savoir. Elle-même ne m'avait pas infidèle que par la force des circonstances et je me trouvais plus malheureux que je n'en la trouvais coupable. Il ne me semblait pas que l'événement de son mariage dut causer à jamais un abîme entre nous.

(A Suivre.)

toutes les ressources virtuelles d'un pays.

Pourquoi le capital abonde-t-il aux États-Unis? c'est parce que la faculté de commander ce capital appartient à tous ceux qui peuvent l'employer utilement. Cette faculté y est exercée; du reste, dans les campagnes comme dans les villes. Le cultivateur improvisé lui-même qui s'avance en pionnier dans le désert trouve aussi dans les Banques le crédit qui lui manque pour mettre à exécution la tâche périlleuse qu'il a entrepris.

Dans ce pays nouveau, où l'état florissant des finances et du commerce a souvent émerveillé les vieux pays de l'Europe que quinze à vingt siècles d'existence n'ont pu élever à une telle splendeur, le crédit est donné à tous ceux, et le nombre en est grand, qui offrent par leur position ou leur moralité la garantie d'un paiement futur. En d'autres termes, il est donné à quiconque est capable d'utiliser les produits par le travail. En opérant ainsi, il stimule de toutes les façons la production.

Un proverbe commercial assez usité dit que; le difficile n'est pas de produire, c'est de vendre. Il est impossible de ne pas reconnaître la vérité relative de cette assertion. En effet, si la difficulté de vendre n'arrêtait pas les producteurs, ils seraient en mesure de porter l'émission de leurs produits au-delà de toutes les limites. Nous avons vu un de ces exemples se produire ici, l'accroissement des armements à la pêche de la morue dans ces dernières années devait fatallement amener une crise dont le commencement s'est fait sentir avec force l'année dernière. Pour tous, la grande question, est moins de produire que d'écouler les produits. De là tant de soucis, tant de démarches pour trouver des acheteurs. N'avons nous pas vu, depuis quelques années, les agents du commerce étranger envahir le marché de notre colonie et y chercher de nouveaux débouchés que leur pays ne leur offre plus? D'où vient cette assiduité dans la recherche des placements si ce n'est que la production a atteint partout la dernière limite obligeant ainsi le producteur à aller au loin chercher de nouveaux débouchés.

La difficulté de vendre est parmi-nous, un fait constant, la production arrêtée par cet embarras ne va jamais, à beaucoup près jusqu'aux dernières limites du possible. On peut dire que c'est là le mal dont nous souffrons en ce moment et que l'épargne n'est à ce sujet qu'un impuissant remède. Le palliatif est dans une amélioration des moyens de placement et dans un meilleur usage du crédit.

Il est temps pour notre commerce de compléter par un rouage essentiel le développement des affaires que notre colonie a entrepris. Nous devons même nous hâter et ne pas hésiter à mettre en œuvre toutes les forces vives de notre pays. Il nous faut ici un établissement

solide qui puisse se mesurer avec les banques voisines et apporter cette régularité dans les transactions qui forme une des bases les plus solides du commerce, il est utile que tous les capitaux épars se réunissent en des mains puissantes qui puissent leur donner une direction assurée et atténuer les effets du ralentissement des affaires que nos voisins se chargent de traiter pour nous.

Le développement un peu intempestif de nos armements a pu produire une baisse momentanée de nos produits, mais le danger pour nous est plus grand quand nous nous exposons à voir le fruit de tant d'efforts passer en des mains étrangères. Oui la colonie est exposée à assister à de grands changements au point de vue de la production de la morue. Déjà les armements à Terre Neuve ont pris un développement inaccoutumé. De nombreuses goëlettes font la pêche sur les bancs et leur nombre s'accroît d'années en années. Le crédit a pénétré dans les bords frangés de cette grande île; deux banques le distribuent à tous ceux bien doués sous le rapport des aptitudes commerciales, et l'activité qui avait semblé un instant s'assoupir sur les rivages glaçés de cette grande île a repris un brillant essor qui sera, nous le craignons pour nous, couronné de succès.

Abrité au fond de ses vastes baies le Terre-Neuvien se réveille et suit notre exemple, cinquante goëlettes feront la pêche des bancs cette année et leurs produits viendront faire concurrence aux nôtres sur les marchés étrangers où nous avons l'habitude d'expédier nos morues. Nous devons donc nous prémunir contre cet état de choses en luttant avec vigueur contre les empiétements de nos voisins et en appelant à notre secours les ressources coalisées de notre pays.

La prospérité commerciale de nos îles ne pourra se soutenir qu'en raison de l'étendue crédit qui sera donné aux commerçants qui les habitent. Pourquoi la condition sociale est-elle en général meilleure en Angleterre qu'en France? pourquoi est-elle meilleure aux États-Unis qu'en Angleterre? parce que ces pays font un meilleur usage du crédit que nous ne le faisons nous même.

L'influence des établissements de crédit s'étend bien au delà des affaires qui viennent ressortir de leurs bureaux. Quand ces belles institutions fonctionnent en liberté, le crédit est toujours large, le travail facile, la production abondante, et le bien-être matériel du travailleur porté à un point encore malheureusement inconnu pour nous.

Nous savons que l'on prétend attribuer à d'autres causes la prospérité exceptionnelle de l'Union-Américaine, on parle de l'étendue et de la fertilité de son territoire; et c'est sur cet avantage tout particulier à ce pays que l'on se bercé pour expliquer son existence phénoménale. Mais le peuple des États-Unis est-il le seul peuple au monde qui ait des terres fertiles à exploiter? si c'est la cause de sa prospérité comment se fait-il que cette prospérité est plus grande dans la partie de l'Union qui, par la densité de sa population et la médiocrité de ses terres, ressemble le plus à notre vieille Europe? Non, certainement non; la cause de l'étonnante prospérité du peuple des États-Unis n'est pas seulement dans les avantages physiques dont il jouit; elle se résument en grande partie dans la supériorité de ses institutions et nous croyons que les Banques américaines peuvent en réclamer la plus grande part.

Songeons donc à créer un établissement de crédit libre qui pourra raviver notre activité commerciale et nous rendre capable de soutenir une lutte qu'avec les éléments actuels de production nous ne pourrions tenter d'entreprendre.

Nous étudierons dans un prochain numéro la forme à donner à l'établissement de crédit à créer, pour qu'il résume

la plus grande quantité d'avantages possibles.

REVUE DE LA PRESSE

Impressions de différents journaux sur la déclaration du nouveau Cabinet.

« La déclaration d'hier est la traduction très exacte et très nette de l'état de l'opinion telle que l'ont faite les derniers votes de la Chambre et le sentiment des périls qu'ils feraient courir à la République s'ils se reproduisaient. A ce point de vue, elle est absolument adéquate à la situation. »

« Si ce terrain est étroit, la faute n'en est pas au Cabinet, que la force des choses oblige à s'y placer. L'Extrême-gauche, qui sait que c'est le seul possible, s'y tiendra-t-elle ou ne s'y tiendra-t-elle pas? Non-seulement elle a la responsabilité de la crise qui vient de se fermer, mais, dans les conditions où le nouveau Cabinet entre aux affaires, elle aura la responsabilité de toutes les crises qui pourraient encore survenir. Qu'elle se le dise et qu'elle y réfléchisse? »

Le Temps.

« La majorité républicaine, qui n'est pas encore, hélas! la majorité parlementaire de la Chambre, a accueilli cette déclaration par ses applaudissements.

La droite et l'Extrême Gauche ont gardé le silence en séance publique; leurs chefs ont fait entendre dans les couloirs des récriminations amères et les plus vives protestations. On ne renverra pas tout de suite le ministère Goblet: on ne le précipitera qu'à la rentrée. Tels des anthropophages, s'ils ont fait prisonnier un missionnaire maigre, commencent par le laisser engraisser.

« Pour nous, il nous suffira aujourd'hui de rappeler aux mefieurs des groupes extrêmes ce que le médecin Jacques Coictier disait au roi Louis le Onzième: « Je sais bien qu'un matin vous m'enverrez où vous en avez envoyé tant d'autres, mais je jure Dieu que vous ne vivrez point huit jours après! »

« Le roi Louis XI, au dire de Commynes, était « fort convoiteur de vivre. » La Chambre l'est-elle? »

La République française.

« C'était une inspiration neuve, non attendue, hardie, que de se montrer sobres de promesses, quand on se sentait pénétré d'un sentiment de fidélité à les tenir. Seulement cette conception neuve et louable impliquait qu'on renoncerait aux formules vagues et aux phrases toutes faites. Elle impliquait qu'on aborderait le Parlement, à la manière des hommes d'État anglais, avec un programme de réformes, aussi limitées qu'on voudrait, mais précises, dont on fixerait l'échéance. L'échéance est bien dans la déclaration ministérielle. Par malheur, elle y est toute seule.

« Fort heureusement il n'y a encore rien de perdu. Avec ce que le rédacteur de la déclaration ministérielle n'a pas fait entrer dans son œuvre, M. le président du Conseil peut composer un de ses plus mémorables discours à la prochaine séance de la Chambre. »

Le Rappel

« M. Goblet a dit un mot qui vaut d'être retenu, quand il a parlé de mériter la confiance du Parlement, moins par l'étendue de ses promesses que par son exactitude à les tenir. »

« C'est précisément par là que son Cabinet gagnera à se distinguer du Cabinet précédent. »

« Pour le moment, il ne demande qu'un crédit de quelques semaines. Il n'y a aucune raison pour ne pas le lui accorder et nous y souscrivons, pour notre part, très volontiers. »

Le XIX^e Siècle

« Nous n'hésitons pas à dire que cette déclaration mérite une approbation complète. C'est le langage du bon sens et du patriotisme; c'est le langage qu'un gou-

vernement doit tenir, auquel tous les républicains doivent applaudir. »

« Nous n'avons aucune raison de douter des intentions et des promesses de M. Goblet. Son programme répond à la situation. »

Le Voltaire

LES DANGERS DU BUDGET EXTRAORDINAIRE

« Avec le budget extraordinaire, on tient en éveil tous les appétits: c'est le repas supplémentaire et somptueux après le repas ordinaire. C'est si facile d'emprunter. Vous avez 500 millions qui vous gènent à rembourser: crac! au grand livre, et il n'y a plus que 20 millions d'intérêts qui figurent au budget ordinaire. Bénéfice immédiat: 480 millions. On fait cela une fois, dix fois, cela réussit toujours. C'est trop facile. Là est le danger. »

« La République périra par le budget extraordinaire: faites-y attention. »

La France.

CONGRÈS DES CHAMBRES SYNDICALES

Le congrès des chambres syndicales s'est occupé principalement des moyens d'étendre le commerce français à l'étranger où ses rivaux lui font une concurrence de plus en plus serrée. M. Haas a demandé, aux applaudissements de l'assemblée, que la nouvelle loi militaire dispensât du service les jeunes gens qui prendraient l'engagement de se livrer au commerce à l'étranger pendant cinq ou dix ans. M. Beaume s'est plaint de l'insuffisance du service consulaire, et le congrès a émis le vœu que les consuls soient remplacés par des agents commerciaux choisis au concours. Sur ce dernier point, nous aurions bien quelques réserves à faire. Si les consuls ne rendent pas au commerce des services suffisants, cela tient bien moins à leur mode de recrutement qu'à leur mode d'avancement. Au lieu de les faire avancer sur place, on les transporte d'un bout du monde à l'autre pour les faire monter en grade. Q'en résulte-t-il? C'est que, à peine arrivés, ils n'aspirent qu'à s'en aller, — naturellement aux frais du budget. Comment ces consuls errants rendraient-ils de bons services au commerce? Mais serait-ce un progrès de les remplacer par des agents commerciaux choisis au concours? Ces agents, ne tarderait-on pas de les accuser à tort ou à raison de favoriser tel négociant plutôt que tel autre, et, d'un autre côté, le concours qui fournit de parfaits mandarins serait-il aussi efficace pour procurer au commerce des agents actifs et dévoués? Un concours constate seulement les connaissances plus au moins utiles qui meublent le cerveau des candidats, il ne donne pas la mesure de leurs qualités physiques et morales. Les industriels et les négociants ne s'y trompent pas, et, tout en proposant de mettre les consuls ou leurs remplaçants au régime du concours, ils se garderaient bien d'employer ce système pour recruter leurs ouvriers, leurs commis ou leurs agents.

Ces mêmes questions, qui ont occupé l'attention du congrès, font l'objet d'une excellente brochure de MM. Loques et Deleau, deux praticiens émérites de l'exportation (1).

MM. Loques et Deleau s'attachent, d'abord, à dissiper les illusions et les préjugés régnants en matière de commerce étranger. On s'imagine, par exemple, et on se plaît à répéter que la décroissance de notre commerce d'exportation est due à une cause unique: la contrefaçon étrangère et, en particulier, la contrefaçon allemande. « C'est une erreur de croire, disent-ils que les Allemands ne vendent à l'étranger qu'à la condition d'imiter nos articles ou de vendre leurs produits sous l'étiquette française. Ce sont là de vaines satisfactions d'amour-propre inventées pour nous consoler de nos échecs. »

« C'est un autre erreur de croire que nous ne vendons pas nos produits, parce qu'ils ne sont pas assez connus et qu'il suffirait d'établir et de faire circuler des expositions flottantes et autres pour relever d'une manière instantanée le chiffre de nos exportations. Les expositions flottantes rentreraient des difficultés locales de diverses sortes, parmi lesquelles l'inconvénient d'obliger, dans la plupart des ports de l'Amérique du Sud, les armateurs à faire un voyage en chaloupe pour les visiter. « A Rio-Janeiro, le trajet en chaloupe du quai jusqu'aux piers est dure, en général, près d'une heure. A Buenos-Ayres, c'est pis, puisque les embarcations à vapeur emmènent plus de trois heures pour effectuer le trajet entre les quais et les bâtiments en station. A Rio-Grande, l'état de la passe ne permet pas aux bateaux de fort tonnage d'entrer dans le port. » La même chose a lieu à Pernambuco. » Ce n'est point, d'ailleurs, parce qu'on ne connaît pas les produits français qu'on préfère trop souvent les autres, c'est parce qu'ils ne sont pas suffisamment adoptés aux goûts des consommateurs et surtout parce qu'ils sont trop chers. Citions encore.

« Nous avons été habitués à imposer notre goût et nos produits sur tous les marchés, disait un négociant français établi à Buenos-Ayres. Cela a été fait tant que nous avons été les seuls à produire; mais, aujourd'hui, tout est bien changé; le développement industriel est général; il y a abondance de production, et la marchandise est plus offerte que demandée. »

« Chaque pays a des habitudes et des usages qu'on est obligé de respecter et auxquels il faut que nos industriels sachent se conformer. Tel objet absolument goûté chez nous n'aura aucun succès ailleurs. Plusieurs Français, établis à Buenos-Ayres, m'ont dit que, souvent, ils avaient demandé en France des objets dont le modèle différait de ce que nous avons l'habitude de faire. On leur répondait invariablement que cela n'était pas possible, qu'il faudrait un autre outillage et que ce qu'on faisait était bien mieux. Cependant, ajoutaient-ils, nous sommes obligés de nous conformer aux modèles du pays et de fournir ce qu'on nous demande. C'est pourquoi nous continuerons, à notre grand regret, à nous servir à l'étranger. »

(A suivre.)

Journal des Débats.

Les chevaux des Ardennes et les Allemands.

On estime à neuf mille le nombre des chevaux de trait qui ont été achetés dans le département des Ardennes depuis le mois de septembre.

Personne ne se trompe sur la destination de ces énormes achats effectués en France. Ils sont en partie destinés au service de la nombreuse artillerie allemande réunie en Alsace-Lorraine, principalement à Metz.

On sait que dans un projet actuellement soumis au Reichstag le gouvernement allemand réclame la création de vingt-quatre batteries de campagne. Suivant leur habitude, nos voisins ne font que faire sanctionner par le Parlement des mesures militaires déjà en complétion.

Leurs nouvelles batteries de campagne sont en état d'être attelées dès maintenant... avec des chevaux français.

A ce sujet, il est curieux de faire remarquer que la remonte française trouve les chevaux des Ardennes trop lourds, plaint de leur qualité. Les Allemands les apprécient au contraire pour atteler leur artillerie et se félicitent de notre défaite qui les leur fait acheter à meilleur compte.

(L'événement.)

L'exploitation de la charité

Une dame de Meyer, se disant du tiers ordre de la Pénitence, avait fondé, rue Gerbert, 9, à Paris, une maison destinée à recevoir des vieillards indi-

(1) Le Commerce extérieur de la France et la Concurrence étrangère dans l'Amérique latine et les Antilles. Paris, Mottez.



gents et des orphelins.

Pour mener à bien son œuvre, la dame de Meyer s'adjoignit plusieurs jeunes filles qu'elle revêtait d'un costume religieux de fantaisie, mais se rapprochant de l'uniforme des petites sœurs des pauvres.

Elle lance ensuite de petits prospectus verts ainsi conçus :

« Tout pour la plus grande gloire de Dieu.

J. M. J. F.

MAISON DE CHARITÉ

» Dirigée par les petites sœurs des pauvres de l'ordre franciscain, anciennement rue Vaugirard, 266.

» Présentement rue Gerbert.

» Cette maison secourt les familles pauvres où il y a des malades, des veuves avec des enfants, ou des vieillards. Elle visite les malades et les soigne gratuitement.

» Asile pour les femmes pauvres, veuves et âgées. La maison reçoit gratuitement les orphelins, leur fait faire leur première communion et les place dans des maisons dont on peut répondre si on le désire.

» Les secours de toute nature que la divine Providence veut bien nous accorder sont distribués chaque jour de sept à huit heures du matin en été et de huit à neuf en hiver, aux nombreuses familles secourues par la maison.

» Soient loués les très doux noms de JÉSUS MARIE-JOSEPH ! »

Les sœurs improvisées pourvues de ces prospectus entrèrent en campagne et ne tardèrent pas à recueillir des dons considérables.

Le parquet s'émut et une instruction fut commencée.

On apprit alors que la maison de charité de la rue Gerbert n'était que le siège d'une vaste exploitation de la charité publique.

De pensionnaires point. En revanche, les parents des jeunes filles enregimenteraient les représentants.

La dame de Meyer est poursuivie sous la double inculpation d'escroquerie et de port illégal de costume religieux.

ACADEMIE DE MEDECINE.

M. Brouardel lit une Note relative à l'épidémie de fièvre typhoïde qui a éclaté au mois d'avril et de septembre à Pierrefonds. L'eau est considérée avec raison comme le véhicule de plusieurs maladies contagieuses, fièvre typhoïde, choléra, etc. L'enquête à laquelle s'est livré M. Brouardel a conduit à des résultats tellement nets qu'on pourrait la considérer comme une démonstration péremptoire de cette opinion. L'épidémie a fait plusieurs victimes dans des familles parisiennes qui étaient venues habiter Pierrefonds cet été. Les enfants d'un membre de l'Université très aimé ont été frappés les uns après les autres. Or, les cas se sont produits seulement dans un groupe de trois maisons situées au pied de la colline que surmonte le château de Pierrefonds. Qu'avaient donc de particulier ces maisons ? A 3 mètres de profondeur, la couche de sable sur laquelle s'élèvent ces maisons repose sur un banc d'argile qui descend de la colline pour aller former une cuvette qui forme le lac de Pierrefonds. Toutes les eaux de drainage sont arrêtées par ce banc d'argile. Dans les trois maisons incriminées, les fosses d'aisance ont leurs parois non étanches, et les puits qui fournissent l'eau aux habitants sont à côté. Si bien que les puits ont été infectés. Déjà en 1873, en 1883 les mêmes maisons avaient communiqué la fièvre typhoïde à leurs habitants. S'il y avait eu un service d'hygiène bien organisé, il y a longtemps qu'on aurait comblé les puits.

L'eau des puits souillée par les infiltrations des fosses a été examinée, à l'école de médecine par M. Chantemesse; on y a trouvé les bacilles auxquels on attribue la fièvre typhoïde. Ces bacilles étaient nombreux encore au moment de la prise d'essai en octobre et en novembre. Comme les animaux ne semblent pas contracter facilement la fièvre typhoïde, on ne pouvait pas leur inoculer les

bacilles pour démontrer qu'ils étaient susceptibles de produire la maladie. Mais avec un trocard on a injecté un bacille dans le sang du foie et ces bacilles se sont développés en colonies semblables à celles que l'on trouve dans l'eau. Tout porte donc à démontrer que réellement le bacille des eaux souillées par les fosses est bien l'agent producteur de la fièvre typhoïde.

Les puits sont à une dizaine de mètres des fosses. Leurs eaux renfermaient les bacilles, mais si peu de matière organique qu'un chimiste les aurait considérées comme salubrées. La matière organique est brûlée pendant le passage de l'eau à travers les sables; mais les bacilles résistent. M. Brouardel en tire cette conséquence importante, c'est que dans le projet d'épandage des eaux d'égout sur les terrains sablonneux d'Achères, etc. il est certain possible que la matière organique soit détruite, mais ce qui s'est passé à Pierrefonds tend à prouver que les microbes dangereux résisteraient à la combustion et s'accumuleront dans le sol. Il y aurait, de ce chef, un danger pour la santé publique.

Enfin M. Brouardel fait remarquer qu'à Pierrefonds il existe plusieurs nappes d'eau salubre qui descendent des hauteurs, de 20 mètres au moins, qui se retrouvent à 1^{er} 50 de profondeur dans le village, et que l'on pourra, quand on le voudra, donner à la population l'usage d'une eau pure et saine.

Il serait vraiment temps que les services d'hygiène intervinssent et qu'on mit les populations ignorantes ou indifférentes à l'abri de fléaux aussi redoutables que la fièvre typhoïde et le choléra.

CHOSES ET AUTRES

Extrait d'un prospectus distribué par un cordonnier :

Souliers pour enfants vissés . . . 8 fr.
Bottines pour dames cousues . . . 12 fr.
Souliers de chasse pour hommes cloués. 20 fr

Le charivari nous montre sur le boulevard promenant sa digestion un gros monsieur qui se voit imploré par une mendiane d'un aspect pitoyable tenant un enfant dans ses bras.

La mendiane: Monsieur nous n'avons pas mangé depuis trois jours.

Le monsieur: Vous devriez changer de profession, les jeunes commencent à agacer le public.

Chronique médicale.

Les sommités fleuries de la marjolaine, préalablement desséchées et à la dose d'une ou deux pincées dans un litre d'eau, donnent une infusion odorifiante, excellente dans les faiblesses destomac, l'asthme et le catarrhe chroniques.

La même plante, hachée, chauffée à sec pendant quelques minutes dans une poêle à frire et appliquée le plus chaudement possible sur les rhumatismes, procure un grand soulagement.

Le Figaro rapporte une intéressante application fait par le docteur Dubousquet-Laborderie de la greffe animale qui a donné lieu à d'importants travaux de la part de M. Paul Bert.

On lui amène un ouvrier qui s'était brûlé le pied avec de la fonte en fusion. La peau avait été détruite sur une étendue de vingt centimètres de long, sur près de dix de large. M. Dubousquet prit sur la cuisse du jeune homme quatre lambeaux de chair qu'il transporta sur la plaie, et quatre lambeaux de peau de grenouille.

Après quelques jours de soins extrêmement minutieux, les plaies étaient entièrement couvertes et la guérison com-

plète. La cicatrice obtenue avec les peaux de grenouilles est molle, élastique, indolore. La cicatrice obtenue avec les greffes de peau humaine est un peu plus tendue, plus dure et légèrement douloureuse en quelques points.

Ce malade va être présenté à la Société de chirurgie.

MOUVEMENT du port de Saint-Pierre

BATIMENTS DE COMMERCE,

Décembre ENTRÉES

30 (Gloucester). A. R. Crittenden g. a. c. Graham, avec copper-paint pour MM. Frecker Lacroix et Cie

31 (P. Ed-Island). Sidonie Marie g. f. c. Bourgeois, avec pommes de terre pour MM. Béchet et Yon. Janvier

6 (Boston). Marie Aline g. f. c. Ollivier, avec farine, biscuit, lard, saindoux, et doris, pour MM. R. O. Sheehan et Cie

Décembre SORTIES.

30 (Baie Fortune). Scylla g. a. c. Nass, avec lest.

31 (Guadeloupe). Marguerite g. f. c. Lainé, avec 110,831 kg. morue sèche chargé par MM. A. Lemoine, Beust et fils, Riotteau et fils et H. Lecharpentier.

— (Baie Fortune). Forest-Belle g. a. c. Nebb, avec lest.

— (Bordeaux). Trébor-Leba b.-g. f. c. Aubry, avec 99,560 kg. morue verte et 27,700 kg. morue sèche, chargé par MM. Riotteau et fils, A. Lemoine, J. Chambert et Béchet et Yon.

— (Bordeaux). Jeune Victor g. f. c. Eveillard, avec 109,250 kg. morue verte, chargé par M. L. Jourdan.

Janvier

3 (Bordeaux). Haydée g. f. c. Groslin, avec 162,415 kg. morue verte, chargé par Mme V. E. Pépin.

5 (Martinique). Marius 3 m. f. c. Luce, avec 104,140 kg. morue sèche, chargé par MM. Coomolet frères et les fils de lainé, A. Lemoine, E. Houdace, H. Mignot, V. Lefrançois, P. Hermenck, V. E. Pépin, J. B. Vidart, et A. Lemoine.

— (Sydney). Adéla b. f. c. Touze, avec lest pour M. J. L. Vincent.

Le gérant A. Lelandais.

ANNONCES

AVIS

Monsieur J. CLÉMENT Fils, présente le public qu'il a reçu en consignation par ExS. S. St-PIERRE, un lot de Beurre frais du Cap Breton

Prix très modérés.

A LOUER
Une très-belle
propriété
située route Iphigénie.
Pour tous renseignements, s'adresser à
Madame veuve HÉRAULT.
Chez M. Chambert. 5-1

A VENDRE.

Une maison à étage avec grenier, comprenant 4 chambres au 1^{er}, 4 appartements au rez-de-chaussée, magasin, cave, cour et jardin.

Facilité de paiement.

S'adresser à Mme Eulalie Dufau, rue Bord,

HOTEL INTERNATIONAL.

J. B. DUQUESNEL, PROPRIÉTAIRE

Attentions et prévenances.

Prix modérés

ÉON ET ETCHEVERRY F^{es}

préviennent le public qu'ils viennent de recevoir un assortiment de

Caoutchoucs et Over-Shoes pour dames et Over-Shoes pour hommes, qu'ils vendront à des prix très-modérés.

VENDRE DE GRÉ A GRÉ

La goélette OCTAVIE, doublée en zinc, jaugeant 79 tonneaux 97 centièmes construite à Dieppe.

La goélette JANVIER, doublée en zinc, jaugeant 69 tonneaux 59 centièmes construite à Georges Rivière (Cap Breton).

La goélette ÉTÉ, doublée en zinc, jaugeant 51 tonneaux 08 centièmes construite à la Nouvelle-Ecosse.

S'adresser pour renseignements à MM. POURPOINT et fils, à Saint-Pierre et Miquelon ou à Dieppe.

L'IMPRIMERIE LELANDAIS

est en mesure d'exécuter avec célérité et dans de bonnes conditions de prix tous les travaux dont suit la nomenclature :

Travaux d'administration, Tarifs, Prix courants, Factures, Circulaires commerciales, Têtes de lettres, Enveloppes, Lettres de mariage et de naissance, Programmes, Catalogues, Travaux de luxe, Publications périodiques, Brochures Lettres de décès, Cartes d'adresse et de visite, Prospectus, Affiches, Elections, etc. etc., de tous formats.

ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE

QUEEN

INSURANCE COMPANY

de Liverpool et de Londres

AGENTS A SAINT-PIERRE MIQUELON

R. O. SHEEHAN & C^{ie}

Cette Compagnie assure à St-Pierre, les immeubles, maisons en bois, en briques et pierres, marchandises de toutes sortes, linge, bijoux, argenterie et meubles.

TAUX ORDINAIRES

1 1/4 0/0 pour les maisons en pierres ou en briques,
1 1/2 0/0 pour marchandises, meubles, bijoux, linge, argenterie.
1 1/2 0/0 pour les maisons construites en bois et celles revêtues en briques.